

## SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2015

**Date de convocation :** 19 septembre 2015

**Date d'affichage :** 19 octobre 2015

L'an deux mil quinze le vingt-neuf septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

**Présents :** MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Etienne Bonnel, David Collette, Nadine Hélaïne, Martine Herman, Brigitte Langlois, Francis Lebeury, Anita Manson, Géraldine Poutrel et Didier Touzé.

**Absente excusée :** Mme Christine Bisson.

**Absentes :** Mmes Stéphanie Collette et Stéphanie Olivier.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 3 SEPTEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 3 septembre 2015.

### **CONTRAT DE TERRITOIRE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux envisagés à la Salle des Fêtes (réfection de la toiture) sont éligibles au contrat de territoire.

De ce fait, une subvention va pouvoir être obtenue.

### **RAPPORT ANNUEL DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire donne lecture, aux membres du Conseil Municipal, du rapport annuel sur le Service Public d'Assainissement du Bourg et de l'Aubrière de la Commune de CAMBERNON, établi par la Mairie, pour l'année 2014.

Les conclusions sont les suivantes :

Concernant le Bourg :

- Globalement, l'eau épurée est de qualité physico-chimique et bactériologique correcte,
- Le curage du cône de sédimentation et le piégeage des ragondins sont régulièrement entrepris,
- Le curage total des boues du premier bassin (voir du deuxième) est envisagé par la commune pour 2016,
- Le lagunage est bien entretenu.

Concernant l'Aubrière :

- Cette nouvelle station mise en fonctionnement au mois d'octobre se compose des ouvrages suivants : un poste de refoulement en dehors de la station (en contrebas), une chasse à siphon, trois filtres plantés de roseaux, un canal de mesure de sortie station, des noues d'infiltration,
- Lors de la visite de décembre, l'eau épurée était de qualité physico-chimique insuffisante avec une élimination seulement partielle de l'azote ammoniacal (NH<sub>4</sub>). Ceci s'explique par la récente mise en route de la station et du flotteur de la cuve qui ne se repositionne pas correctement après vidange de celle-ci. L'eau s'écoule donc en continu et non par bâchée,
- Une partie des roseaux a été plantée autour des diffuseurs,
- Les noues ont également été plantées de végétaux,
- Actuellement, 29 habitations sont raccordées au réseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ledit rapport.

### **MISE EN ACCESSIBILITE SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que Madame la Préfète de la Manche a pris un arrêté le 14 septembre dernier accordant la dérogation à la réalisation des travaux de mise en accessibilité de la Salle des Fêtes pour disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs coûts, leurs effets ou la viabilité de l'exploitation du bâtiment.

### **TRAVAUX VILLAGE DE L'AUBRIERE**

Monsieur le Maire fait un compte rendu aux membres du Conseil Municipal de la réception des travaux au village de l'Aubrière qui s'est déroulée le 28 septembre dernier : une grille doit être posée à l'entrée de la propriété de Monsieur Philippe BEUVE, un tampon est à relever à l'entrée de Monsieur Philippe QUENTIN.

De plus, il les informe qu'une réunion sera programmée avec l'entreprise EUROVIA au Printemps pour faire un état des lieux des caniveaux CC1 et des joints.

### **CHEMIN DU BOULEAU**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux préalables à la réfection du chemin du Bouleau ont été exécutés.

Après entretien avec l'entreprise LEHODEY, ces derniers interviendront au Printemps 2016.

### **DEMANDE DE MONSIEUR FRANCOIS EPIARD**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de Monsieur François EPIARD demandant la pose d'une grille d'évacuation des eaux stagnantes sur la voirie communale et la fourniture d'enrobé concernant la chaussée qui a été abîmée lors de la destruction de son mur d'enceinte. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable pour la pose d'un regard et d'une grille à la charge de la Commune sous réserve qu'un tuyau d'évacuation soit posé au niveau des fondations du mur à sa charge.

De plus, il leur fait part que la Commission des Chemins a remarqué que lorsqu'il a démolé son mur le long du chemin communal dit de La Masure, la personne qui a réalisé les travaux a omis de passer un coup de lapidaire sur l'enrobé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de refuser la fourniture de l'enrobé au motif que la chaussée n'a pas été abîmée par la Commune et qu'il serait souhaitable avant de reboucher les trous entre le mur et la voirie, de passer un coup de lapidaire de manière à réaliser un travail propre.

### **COMPTE RENDU VISITE DES CHEMINS**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du compte rendu de la visite des chemins qui s'est déroulée le 26 septembre dernier.

3 chemins ont été considérés comme très abîmés et dont les travaux de réfection deviennent urgents. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide l'avis de la Commission des chemins soit la réfection des 3 chemins de La Closerie, Le Val et l'Ambesnerie. Un appel d'offres va être lancé sous réserve d'un plan de financement favorable.

De plus, suite à l'intervention de Madame LEBOUTELLER signalant un affaissement de la chaussée au niveau de l'Hôtel Girard.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demande à Monsieur David COLLETTE, Adjoint en charge des chemins, de contacter l'entreprise FATOUT afin qu'il intervienne pour procéder à la réfection de la partie du chemin endommagée.

## **PLAN NEIGE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler le plan neige dans les mêmes conditions que les années passées et décide de faire appel à Monsieur Christophe RENARD de LE LOREY pour les interventions de déneigement.

## **INSTALLATION DE BORNES ELECTRIQUES SUR L'AIRE DE CO-VOITURAGE**

**OBJET:** Transfert de l'exercice de la compétence « **Infrastructure(s) de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)** » au **Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM)**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

Vu les statuts du SDEM ratifié par arrêté préfectoral en date du 21 mars 2014 et notamment l'article 3.2.2 habilitant le SDEM à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et l'article 5-2 portant sur les modalités du transfert de cette compétence,

Vu le projet de déploiement de bornes de recharges réparties sur l'ensemble du département de la Manche adopté par le comité syndical du SDEM le 3 juillet 2014,

Vu l'attribution en date du 23 janvier 2015, d'une participation du Programme d'Investissements d'Avenir au projet de déploiement de bornes de recharges présenté par le SDEM dans le cadre de l'appel à projets « Infrastructures de recharge »,

Vu les conditions techniques et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » proposées par le SDEM,

Considérant que le SDEM souhaite engager en 2015, 2016 et 2017 un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent tel que présenté dans le projet de déploiement susvisé,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 5-2 des statuts du SDEM, le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » suppose les délibérations concordantes du SDEM et de la Commune,

Considérant que l'étude réalisée par le SDEM a fait ressortir le bien fondé de l'installation de ce type d'équipement sur le territoire de la Commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, 11 voix pour et 1 voix contre :

- Approuve le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDEM pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge (bornes de recharge (3KVA) sur l'aire de covoiturage de Cambernon).
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.
- Les coûts de fonctionnement, les frais d'entretien, d'exploitation des infrastructures de recharges publiques seront exclusivement à la charge du SDEM.
- S'engage à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

### **SAISON CULTURELLE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal une ébauche du calendrier non exhaustif de la saison culturelle 2016 : une soirée internet le 31 mars 2016 et la fête de la musique organisée par la Canterie du Rey le 24 juin 2016.

### **COMPTE RENDU REUNIONS CBC,...**

Monsieur le Maire fait un compte rendu des réunions qui se sont déroulées au sein de la Communauté du Bocage Coutançais.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal le schéma de mutualisation qui pourrait être retenu.

Il leur précise que le délai pour effectuer les mesures de la qualité de l'air intérieur des établissements accueillant des enfants de moins de 6 ans est repoussé au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il leur indique également que la Communauté du Bocage Coutançais va mettre en place un projet sur l'accueil des enfants porteurs de handicap ; que l'association le Long Court a obtenu pour l'année 2015 le renouvellement de son classement art et essai et les trois labels : jeune public, recherche et découverte, patrimoine et répertoire.

Enfin, il leur précise que les services de l'Education Nationale ont effectué une étude sur les besoins en matière d'informatique dans les écoles. La proposition faite par la Communauté du Bocage Coutançais est un plan pluriannuel sur 3 ans permettant d'équiper les 18 écoles du territoire de tablettes, vidéoprojecteurs et tableaux blancs interactifs.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la Communauté du Bocage Coutançais a rétrocédé la compétence SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) aux communes et que le coût à la charge de la Commune s'élève à 26 448 €.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la composition du nouveau bureau de l'Association des Parents d'Elèves :

- Madame Maureen LEBOUTEILLER, Présidente,
- Madame Magalie BONNEL, Vice-Présidente,
- Madame Charlotte ADDES, Trésorière,
- Madame Sandrine ALEXANDRE, Secrétaire.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les prochaines élections régionales se dérouleront les 6 et 13 décembre prochains.

Les bureaux de vote seront constitués de la manière suivante :

le 6 décembre :

- matin : Philippe VAUGEOIS, Hubert ALEXANDRE, Nadine HELAINE, Didier TOUZE et Samuel ADDES ;
- après-midi : Francis LEBEURY, Brigitte LANGLOIS, David COLLETTE, Christine BISSON et Stéphanie COLLETTE.

le 13 décembre :

- matin : Philippe VAUGEOIS, Francis LEBEURY, Anita MANSON, Didier TOUZE et Nadine HELAINE ;
- après-midi : Hubert ALEXANDRE, David COLLETTE, Géraldine POUTREL, Martine HERMAN et Stéphanie OLIVIER.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de Madame HAREL et Monsieur BOURDIN, Conseillers Départementaux, précisant qu'ils n'assurent pas de permanences physiques et qu'ils seront joignables par téléphone.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à compter du 15 octobre 2015, l'accueil du public venant effectuer des démarches liées à l'immatriculation des véhicules à la Préfecture de la Manche de Saint-Lô se fera uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le Conseil des Jeunes du Canton de Coutances doit être renouvelé.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne Monsieur Guillaume MANSON pour représenter la Commune à l'Office de la Jeunesse du Canton de Coutances.

Monsieur Samuel ADDES indique aux membres du Conseil Municipal que le lave-vaisselle de la Salle des Fêtes fonctionne mal et que l'évacuation des eaux ne se fait pas correctement. L'employé communal fera un état des lieux et interviendra pour régler ce problème.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 3 novembre 2015 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 20.